



Règlement Du Critérium National Individuel

Article 01 : Le critérium national individuel est organisé en quatre (04) divisions comme suit :

- ✓ Division National UNE -01-(Dames et Messieurs)
- ✓ Division National Deux -02-(Dames et Messieurs)
- ✓ Division National Trois -03-(Dames et Messieurs)
- ✓ Division National Quatre -04-(Dames et Messieurs)

Article 02 : La participation au critérium national individuel est ouverte aux trente-quatre (34) joueurs classés du critérium national de la saison sportive précédente plus les dix (10) joueurs qui accèdent des 05 régions du criterium division trois.

Article 03 : Organisation de la division nationale Une et Deux

La division nationale du critérium individuel Une et Deux compte dans chaque catégorie de sexe (Filles et Garçons), quarante-quatre (44) joueurs (ses).

Article 04 : Déroulement

Division Nationale Une : Dames & Messieurs : Se jouera en une phase Une Poule de 12 Joueurs.

Les 4 Joueurs classés derniers seront rétrogradés au critérium Nationale division Deux.

Division Nationale Deux : Dames & Messieurs : Se jouera en 2 phases

Phase 1 : Les 32 Joueurs seront répartis dans 08 Pouples de 04.

Phase 2: 16 Joueurs (1 et 2) seront qualifiés au tableau à élimination directe de 16 pour jouer l'accèsion (les 04 premiers accéderont au criterium national division Une, et les 12 autres seront maintenus au criterium national division Deux)

Phase 3: 16 Joueurs (3 et 4) seront déversés dans un tableau à élimination directe 16 pour jouer le maintien (06 joueurs seront maintenus à la division National deux et 10 joueurs rétrograderont au critérium national division trois).

Article 05 : Critérium Division Trois et Quatre.

Le déroulement et l'organisation de la division Trois et Quatre du critérium est laissés à l'initiative de la structure organisatrice en respectant le nombre de tours qui est de trois (03).

Article 06 : L'accèsion en division nationale deux est proportionnelle par rapport au nombre de joueurs participants au niveau de la division Trois.



Article 07 : Constitution des poules

Les poules sont constituées en utilisant la formule de répartition dite serpent en tenant compte du classement précédent.

Les joueurs qui descendent prennent les premières places, dans la division inférieure, ceux qui montent les dernières places de la division supérieure.

Article 08 : un système de pointage est mis en place pour le classement des joueurs de la division nationale une et deux.

Article 09 : Catégorie

✓ Le critérium est ouvert aux joueurs et joueuses de la catégorie 12 ans et Plus.

Article 10 : Forfait

Un joueur qui fait deux (02) matchs forfait durant une phase, il sera rétrogradé à la division inférieure. Plus une défalcation des points.

Article 11 : Dérogation

Une dérogation de participation au criterium national trois et quatre ; uniquement pour les athlètes E.N. U 09.